

La communauté tunisienne en Italie

RAPPORT ANNUEL



20
25

LA COMMUNAUTÉ TUNISIENNE EN ITALIE

112.486

Ressortissants
en séjour
régulier
1 au 31 décembre
2024



+12,8%

par rapport à
l'année
précédente



63,3%



36,7%



20,8%
mineurs

15.016

arrivées en 2024



36,4%
pour raisons
familiales

PERMIS DE SÉJOUR TEMPORAIRES

Asile/demande
d'asile/motifs
humanitaires
16,9%

Etudes
4,0%

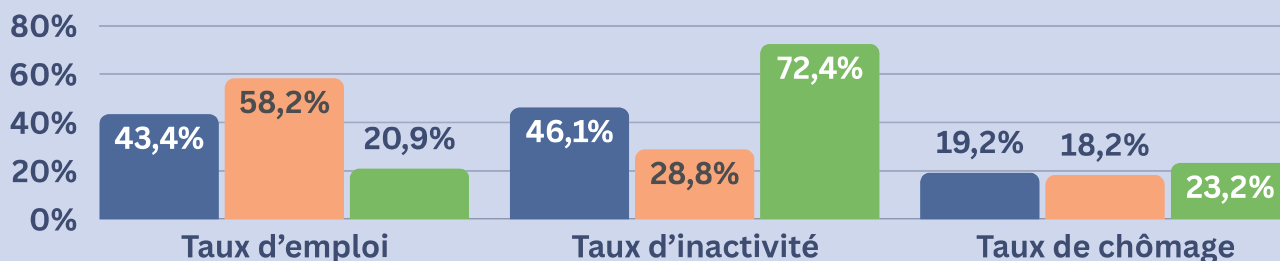
Travail
27,6%

Famille
45,9%



53,9%
résidents de
longue durée

● Total ● Hommes ● Femmes



SECTEURS D'ACTIVITÉ

AP, éducation et santé
3,9%

Autres services publics,
sociaux et à la personne
5,7%

Agriculture,
chasse et pêche
28,2%

Transports et autres
services aux
entreprises
13,7%

Hôtels et
restaurants
11,0%

Construction
10,1%

Industrie
strictu sensu
19,5%

12.588

entreprises
individuelles

3,2%
du total des
entreprises hors UE.



49,3%
des entreprises
tunisiennes
dans la
Construction

Cadre macro-économique

Depuis 2015, l'économie tunisienne a affiché une dynamique de croissance du PIB par habitant modeste, avec une croissance moyenne du PIB de 0% : cette évolution s'explique en partie par les effets de la pandémie et de la grave sécheresse qui a sévi en 2023. La faiblesse de la croissance s'est traduite par une expansion de l'emploi presque nulle: pendant la même période, le nombre d'actifs occupés n'a augmenté que de 99.000 unités à peine, soit une croissance de l'emploi de 0,3%. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte de pressions constantes sur le marché du travail, en partie liées à l'évolution démographique.

Dynamiques démographiques et marché du travail

Avec plus de 12 millions d'habitants, la Tunisie est un pays relativement petit dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Près des deux tiers de la population appartiennent à la tranche d'âge active (15–64 ans) et 14% sont constitués de jeunes de 15 à 24 ans. A l'horizon 2050, la population devrait augmenter d'environ 7%, soit 868.000 personnes de plus qu'aujourd'hui. Cette dynamique démographique a accru la population active potentielle, mais elle a en même temps accentué les défis en matière d'emploi. Au cours des dix dernières années, le taux de chômage a connu une hausse de 1,9 points de pourcentage, ce qui indique une capacité limitée du marché du travail d'absorber les nouveaux entrants. Le rythme de croissance de la population en âge de travailler a en effet dépassé celui de l'emploi: le ratio emploi/population a chuté de 40,8% en 2014 à 38,2% en 2024, tandis que le taux d'inactivité a augmenté de 2 points de pourcentage. En résumé, la création d'emplois ne progresse pas au même rythme que la population en âge de travailler, générant un déséquilibre croissant entre offre de travail et demande d'emploi.

Caractéristiques sociales

La Tunisie est un pays à majorité musulmane, avec de petites communautés chrétiennes et juives. L'arabe est la langue officielle, tandis que le français est largement utilisé dans l'administration publique, le secteur privé, l'enseignement supérieur et les milieux urbains. Les niveaux d'éducation et d'alphabétisation sont en hausse, le niveau d'alphabétisation des adultes ayant dépassé les 85%. Le taux d'inscription à l'enseignement supérieur^[1] fait également apparaître des signes positifs: le taux brut d'inscription à l'université a ainsi grimpé de 33% en 2014 à 38% en 2023. Toutefois, d'importants écarts persistent entre les sexes: 92% des hommes sont alphabétisés contre 78% des femmes. En dépit de ces progrès, les investissements dans l'éducation et la santé n'ont pas encore suffisamment renforcé le capital humain: en 2020, l'Indice de Capital humain^[2] était de 0,51, ce qui indique qu'un enfant né aujourd'hui pourra atteindre un peu plus de la moitié de son potentiel de revenu futur.

Qualité de l'emploi et inégalités de genre et générationnelles

La qualité de l'emploi représente un des défis structurels du marché du travail tunisien. En 2019, près de quatre travailleurs sur dix étaient employés dans le secteur informel, sans contrat ni aucune forme de protection sociale. En 2023, près de 40% des personnes en emploi étaient concentrées dans des secteurs à faible productivité et caractérisés par une forte proportion de travail informel — notamment l'agriculture (13%), le bâtiment (12%) et le commerce (15%), tandis qu'un cinquième des actifs étaient composés de travailleurs indépendants et d'aides familiaux, catégories en situation de grande vulnérabilité.

[1] Calculé comme rapport entre le nombre total d'étudiants inscrits et la population d'âge universitaire

[2] L'indice de capital humain est un indicateur composite obtenu en combinant trois indicateurs: survie infantile (jusqu'à 5 ans), éducation et santé.

Graphique 1 - Panorama du marché du travail en Tunisie: indicateurs clés



Source: Elaboration de la Banque mondiale d'après des données ILOSTAT <https://ilostat.ilo.org/data/>

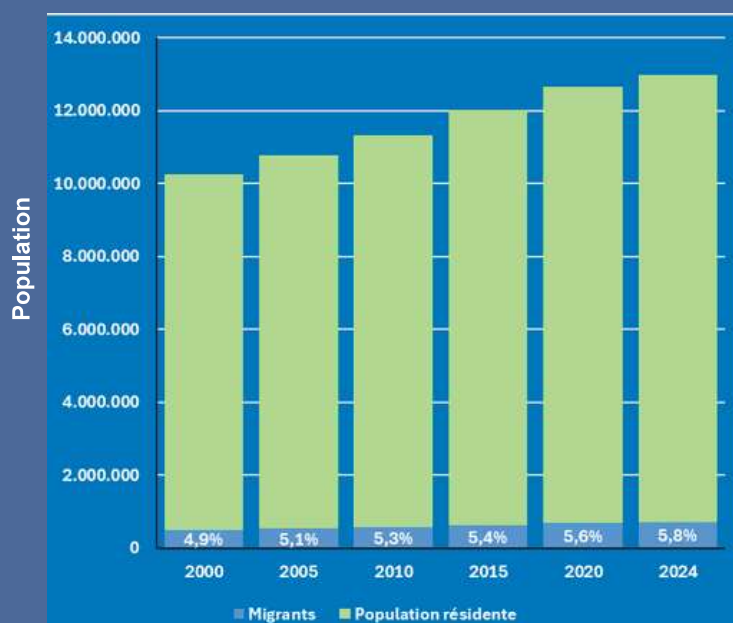
Pressions sur le marché du travail et les générations

Les pressions sur le marché du travail n'impactent pas tous les groupes de la même manière. Le chômage des jeunes a atteint 40% en 2024, ces derniers ayant près de trois fois plus de probabilités que les adultes de connaître le chômage. Les disparités de genre sont encore plus marquées: le taux de chômage féminin est environ une fois et demie supérieur à celui des hommes et le taux d'inactivité des femmes atteint 73%, soit plus du double de celui des hommes. Ces écarts sont le reflet de contraintes structurelles persistantes qui limitent l'accès des femmes au marché du travail, augmentant leur risque d'exclusion économique.

Dynamiques migratoires

Les flux migratoires constituent depuis longtemps un élément structurel de l'économie et de la société tunisienne. Au cours des vingt dernières années, la population tunisienne résidant à l'étranger a augmenté de 36%, passant de 527 000 personnes en 2005 à 716 000 en 2024 (près de 5,8% de la population). La plupart des migrants font route vers les pays de l'Union européenne, notamment France (31%) et Italie (17%), qui, à elles seules, accueillent 79% des Tunisiens à l'étranger. En dehors de l'Union européenne, les principales destinations sont Israël (7%) et Canada (4%). L'augmentation des flux au fil du temps reflète à la fois l'existence de réseaux migratoires consolidés et les difficultés persistantes du marché du travail intérieur, qui poussent une part croissante de la population à chercher des opportunités de travail à l'étranger.

Graphique 2 - Stock de migrants tunisiens (% de la population totale)



Source: Elaboration de la Banque mondiale d'après des données UNDESA
<https://www.un.org/development/desa/pd/global-migration-database>

Evolutions des présences

Tableau 1 - Citoyens non communautaires en séjour régulier. Principaux indicateurs (données au 31 décembre 2024)

Pays	Incidence féminine v. %	Incidence Mineurs v. %	Total v.a.	Variation 2024/2023 v. %	Incidence résidents de longue durée v. %	Nouveaux permis de séjour 2024 v.a.
Ukraine	75,00%	17,70%	392.389	1,70%	43,20%	13.505
Maroc	44,80%	21,70%	377.554	1,50%	61,50%	25.776
Albanie	49,20%	21,10%	360.965	0,40%	54,20%	24.430
Chine	50,60%	19,30%	288.661	8,10%	65,00%	7.965
Bangladesh	23,30%	14,50%	195.523	16,90%	41,70%	28.045
Égypte	28,80%	24,60%	175.236	9,40%	48,30%	20.217
Inde	40,60%	16,30%	159.618	4,30%	51,50%	16.907
Philippines	57,80%	14,70%	145.694	-0,40%	71,60%	2.334
Pakistan	22,80%	14,60%	159.680	13,20%	40,60%	17.217
Tunisie	36,70%	20,80%	112.486	12,80%	53,90%	15.016
Nigéria	43,30%	26,30%	107.738	12,10%	32,00%	7.288
Pérou	57,80%	17,10%	106.409	11,30%	49,60%	14.298
Sri Lanka	46,90%	18,50%	104.423	6,30%	66,80%	5.969
Sénégal	26,20%	15,50%	103.818	7,00%	58,90%	6.033
Moldavie	68,00%	14,30%	89.693	-6,80%	83,20%	2.178
Équateur	56,20%	16,50%	53.337	-3,80%	73,40%	2.221
Total non communautaires	48,00%	17,30%	3.810.741	5,60%	52,80%	290.119

Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données ISTAT

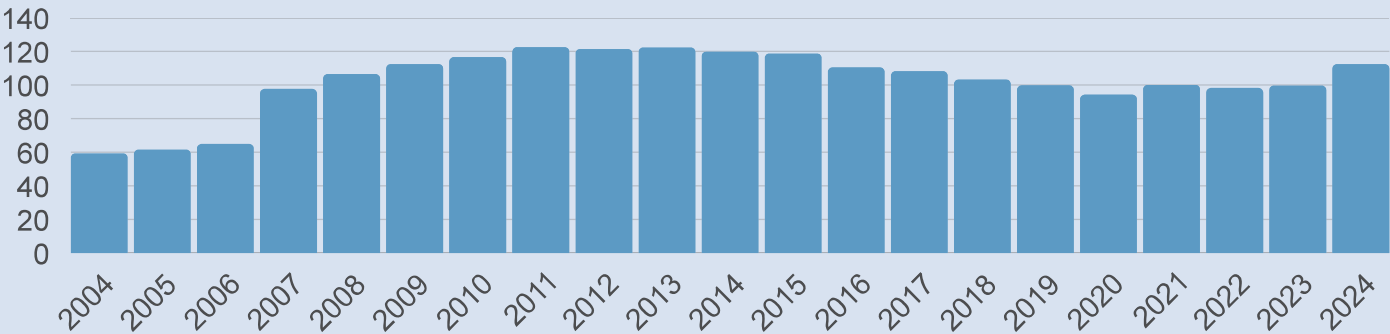
Au 31 décembre 2024, les ressortissants tunisiens séjournant régulièrement en Italie étaient au nombre de 112.486, nombre qui a presque doublé au cours des vingt dernières années: en 2005, les Tunisiens en Italie étaient 59.305 (+89,7%). La dernière année, en particulier, a connu une augmentation de 12,8% par rapport à l'année précédente, soit plus du double du taux de croissance global des ressortissants non communautaires (+5,6%). La communauté tunisienne se classe au **dixième rang des principales communautés hors UE**, représentant ainsi 3% de la population non communautaire dans le pays.

112.486
en séjour régulier

3%
des ressortissants non
communautaires

+12,8%
par rapport
au 31 décembre
2023

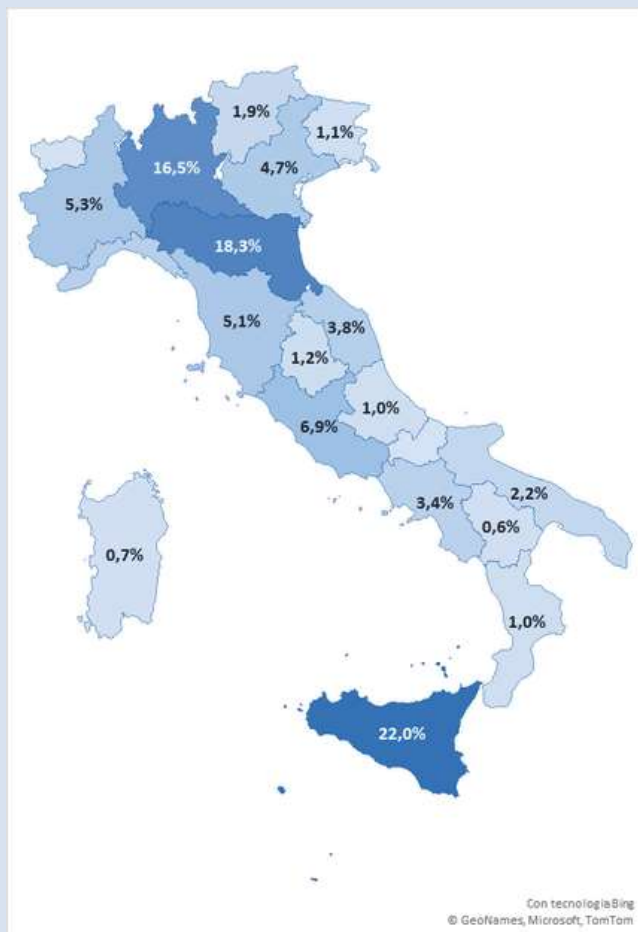
Graphique 3 – ressortissants en séjour régulier (valeur absolue en milliers). Série historique 2004-2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données ISTAT

Répartition territoriale

Carte 1 – Répartition territoriale de la communauté tunisienne (v.%). Données au 31 décembre 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia
d'après des données Istat

La communauté tunisienne en Italie se distingue par une concentration dans le Sud du pays plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la population non communautaire. Notamment, **la Sicile représente la première région d'implantation** de la communauté tunisienne, avec 22 % de présences. Globalement, 31,1 % des ressortissants tunisiens présents en Italie résident dans les régions méridionales, une proportion presque deux fois supérieure à la moyenne des non-communautaires (17,1 %). Dans le Nord de l'Italie, se concentrent environ 52 % des Tunisiens, avec un taux de présence significatif en Émilie-Romagne (18,3 %, soit un niveau supérieur à la moyenne globale de 10,8% des non-communautaires dans la région) et en Lombardie (16,5 %).

51,9%
Nord

17%
Centre

31,1%
Sud

Répartition par genre



63,3%

36,7%

La communauté tunisienne en Italie présente **un déséquilibre marqué entre les sexes**: les hommes représentent 63,3% des présences, et les femmes 36,7% seulement. Il s'agit de la **cinquième communauté extra-européenne présentant la plus faible présence féminine**. Cette configuration reflète un modèle migratoire historiquement caractérisé par une prédominance masculine, dans lequel les jeunes hommes entreprennent un parcours migratoire pour subvenir aux besoins de leurs familles restées au pays, par le biais de l'envoi de fonds. Ce n'est qu'une fois atteinte une stabilité économique et sociale suffisante que le processus de regroupement familial se met en place de manière plus structurée.

Répartition par âge et mineurs

Âge moyen
35,9 ans



23.405
mineurs



20,8%
de la
communauté

La communauté tunisienne en Italie se caractérise par une **structure démographique jeune**, avec un âge moyen d'environ 36 ans (contre 37,2 ans pour l'ensemble des ressortissants hors UE). La présence des mineurs est particulièrement marquée: ils représentent en effet 20,8% de la communauté, pourcentage supérieur à la moyenne des ressortissants hors UE (17,3%) et particulièrement prononcé parmi les femmes de la communauté (25,1%). La tranche centrale de la population, de 25 à 44 ans, constitue 36,2% du total, avec des valeurs plus élevées dans les classes d'âge 35-39 ans (9,8%) et 40-44 ans (10,2%). Les plus de 60 ans atteignent les 9,6%, avec une incidence plus élevée chez les hommes (10,3%), ce qui indique la présence consolidée de migrants de longue date.

L'effectif des mineurs, malgré la faible proportion de femmes au sein de la communauté, se maintient grâce à un **taux de natalité^[3] élevé (14,4 ‰)**, parmi les cinq plus élevés des populations non communautaires prises en compte et nettement supérieur à celui des femmes italiennes (5,4 ‰). Cette dynamique démographique reflète un modèle migratoire majoritairement masculin, bien que montrant des signes évidents d'une stabilisation familiale progressive.

Un aspect particulier de la communauté est représenté par la présence de mineurs étrangers non accompagnés (MNA), bien qu'en forte diminution. Au 30 juin 2025, les **MNA** d'origine tunisienne étaient au nombre de **1.308**, soit une baisse de -39% par rapport à 2024, représentant ainsi 7,9% du total national. La communauté tunisienne se classe à la quatrième place par le nombre de mineurs non accompagnés. Sa composition est quasi exclusivement masculine (97%) et elle se caractérise par une prédominance d'adolescents proches de la majorité (63,7% ont 17 ans).

[3] Le taux de natalité est le rapport entre le nombre des naissances dans une communauté ou une population pendant une période donnée et la quantité de la population moyenne sur cette même période, exprimé pour mille.

Mariages mixtes

Un autre indicateur de la dimension familiale est représenté par les mariages mixtes, phénomène qui ne cesse de croître. En 2023^[4], 495 mariages avec des citoyens italiens ont été enregistrés, dont 387 avec une épouse italienne et 108 avec un époux italien, soit une hausse de +19,6% par rapport à l'année précédente. Cela représente 3,4% de l'ensemble des mariages mixtes concernant des ressortissants hors UE, ce qui confirme une tendance vers l'intégration sociale et relationnelle.

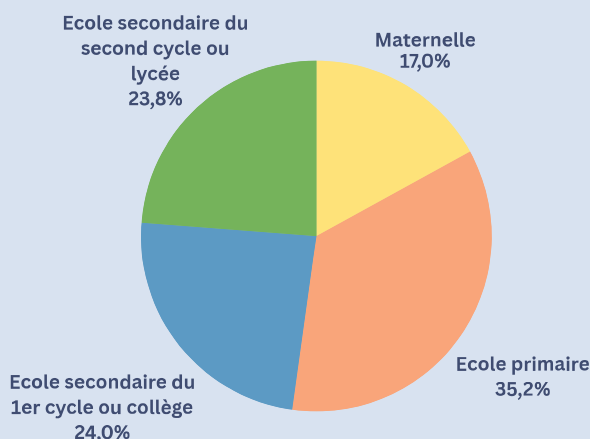
[4] Dernière année pour laquelle la donnée est disponible.

Jeunes et éducation



24.981
élèves tunisiens

Graphique 4 – Répartition en % par niveau scolaire des élèves de la communauté tunisienne. Année scolaire 2023/24



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données MIM

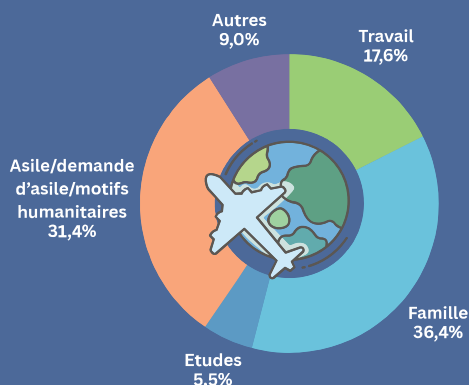
Au cours de l'année scolaire 2023/2024, les **élèves tunisiens inscrits dans les écoles italiennes** étaient au nombre de **24.981**, soit 3,3% de la population scolaire non communautaire et leur nombre s'est accru de 8,6% par rapport à l'année précédente. La répartition des élèves tunisiens par niveau scolaire, en phase avec l'ensemble de la population scolaire non communautaire, montre une prédominance de l'école primaire, fréquentée par 35,2% des élèves (contre 36,2% des élèves non communautaires), suivie par l'école secondaire du premier cycle ou collège (24%). 23,8% des élèves sont inscrits à l'école secondaire du second cycle ou lycée, tandis que la proportion des enfants fréquentant la maternelle est de 17%. La proportion de filles est de 47,1%, légèrement inférieure à la moyenne des élèves non originaires de l'UE (48,3%), avec des valeurs oscillant entre 44,6% au collège et 50,4% au lycée.

On observe également une croissance significative à l'université: par rapport à l'année précédente, les inscrits tunisiens ont augmenté de 46%, pour un total de **2.955 étudiants pour l'année universitaire 2023/2024**, soit 2,8% du total des étudiants hors UE. La communauté tunisienne est la septième parmi les 16 nationalités prises en compte, par le nombre d'inscrits dans les universités italiennes.

Parmi les jeunes Tunisiens, on enregistre toutefois une forte augmentation du **taux de NEET**, de l'ordre de **49,4%** (jeunes de 18 à 24 ans ni en formation ni en emploi), à savoir +10% par rapport à l'année précédente. Cette valeur est nettement supérieure au taux de jeunes non communautaires dans leur ensemble (24,9%), de même qu'à celui des jeunes Italiens (14,3%). La situation des jeunes filles est particulièrement critique: 60,3% des jeunes Tunisiennes sont en situation de NEET (contre 40,3% de leurs pairs masculins), ce qui met en évidence de fortes difficultés d'insertion socio-professionnelle.

Les arrivées

Graphique 5 – Nouveaux permis de séjour délivrés en 2024 selon motivations (en %). Données au 31 janvier 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat

Au cours de l'année 2024, **15.016 nouveaux titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants tunisiens**, soit une hausse de 30% environ par rapport à l'année précédente, en contraste par rapport à la baisse globale enregistrée parmi les ressortissants hors UE (-12,3%). Plus d'un tiers des demandes de nouveaux titres de séjour (**36,4%**) sont motivées par des **raisons familiales**, en hausse de 11,6% par rapport à 2023, ce qui confirme le processus d'ancrage de la communauté par le biais des regroupements familiaux. La deuxième raison de délivrance de titres de séjour est liée aux demandes d'asile, notamment l'asile politique et d'autres formes de protection (31,3%). La demande de titres relevant de ce motif a quasiment doublé (+91,1%) par rapport à 2023, tandis que les permis de séjour pour raisons professionnelles représentent 17,6% des arrivées, concernant 6,5% des ressortissants hors UE admis pour ce motif.

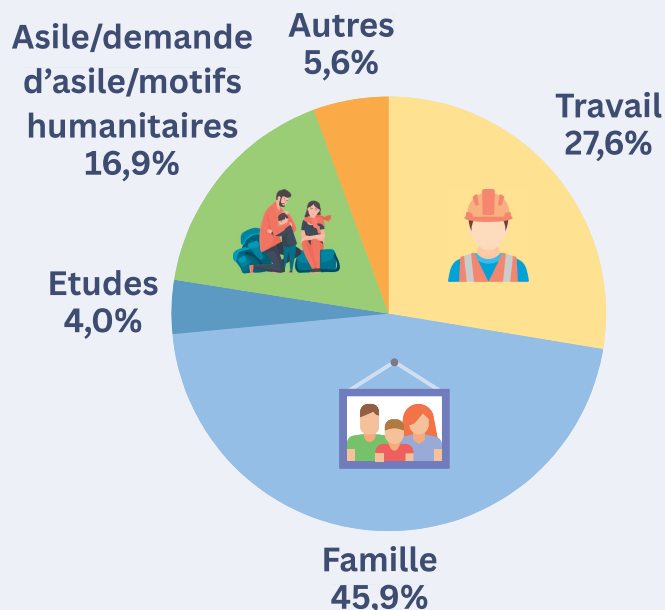
Modalités et raisons du séjour

Graphique 6 - Permis de séjour soumis à renouvellement selon le motif de délivrance (en %). Données au 31 décembre 2024



53,9%

de ressortissants
de longue durée



Sources: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat

L'analyse des titres de séjour de longue durée montre que le processus de d'ancrage de la communauté tunisienne en Italie est plus avancé que la moyenne des ressortissants hors UE: **53,9% des Tunisiens environ sont titulaires d'un titre de séjour de longue durée**, un pourcentage légèrement supérieur à l'ensemble des ressortissants hors UE (52,8%), mais en forte baisse par rapport à l'année précédente (-11%). Ce fléchissement est en large partie attribuable à l'accroissement des entrées récentes, qui a entraîné une hausse des permis temporaires, affectant ainsi la proportion globale des titulaires de titres de longue durée.

En effet, concernant les **permis renouvelables**, on enregistre, en 2024, une hausse de plus de 47%. **Les motifs familiaux qui représentent environ 46% des cas se confirment comme étant la principale raison de séjour**, bien au-delà de la moyenne des ressortissants non communautaires (37%). Suivent les motifs professionnels (27,6%) et ceux liés à la protection (16,9%).



5.189

acquisitions de
nationalité

En 2024, on enregistre **5.189 acquisitions de la nationalité italienne** par des citoyens tunisiens (soit 2,6% du total concernant des ressortissants de pays tiers) principalement **motivées par la transmission parentale, l'acquisition à la majorité à 18 ans, le droit du sang ou jus sanguinis**, qui représentent près de la moitié des cas (**49,8%**). La naturalisation concerne 38,4% des acquisitions de nationalité, tandis que 11,8% sont liées à un mariage avec une citoyenne ou un citoyen italien.

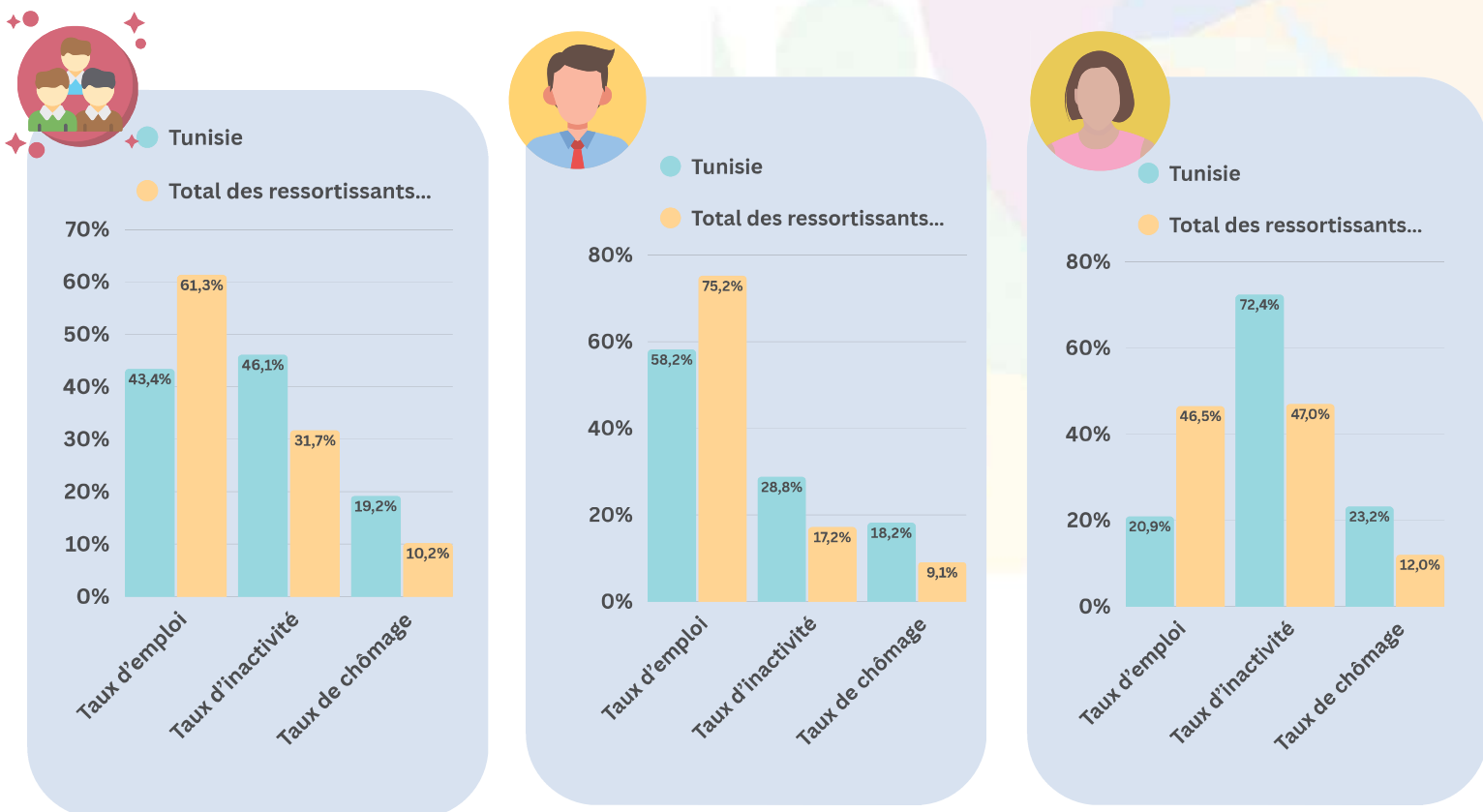
Les principaux indicateurs

La communauté tunisienne en Italie présente sur le marché du travail des performances inférieures à l'ensemble de la population non communautaire dans le pays: le **taux d'emploi** en 2024 est de l'ordre de **43,4%** (contre 61,3% pour l'ensemble des non communautaires), le **taux de chômage** s'établit à **19,2%** (pour le total des ressortissants hors UE, il est de 10,2%), tandis que la proportion d'**inactifs** de 15 à 64 ans s'élève à **46,1%**, contre 31,7%. La communauté tunisienne se classe ainsi en tête des principales communautés étrangères hors UE par le plus bas taux d'emploi et le taux d'inactivité le plus élevé.

Ces indicateurs sont fortement influencés par la moindre participation des femmes de la communauté tunisienne au marché du travail: au sein de cette dernière, on enregistre en effet un écart important entre le taux d'emploi masculin (58,2%) et féminin (21%). De plus, les femmes tunisiennes présentent un taux d'inactivité particulièrement élevé, de l'ordre de 72,4% contre 28,8% pour les hommes. Bien que représentant près de 37% des Tunisiens en Italie, elles constituent 20% des actifs occupés.

La communauté se classe au **sixième rang par le nombre d'adhérents aux principales confédérations syndicales** en 2023 (10,5% des adhérents hors UE), avec une prédominance de la CGIL (47,2%). Le taux de syndicalisation de la communauté est presque total: sur un total estimé d'environ 28.000 travailleurs tunisiens, 27.837 sont syndiqués.

Grafique 7 - Principaux indicateurs du marché du travail selon le genre et la nationalité. Année 2024



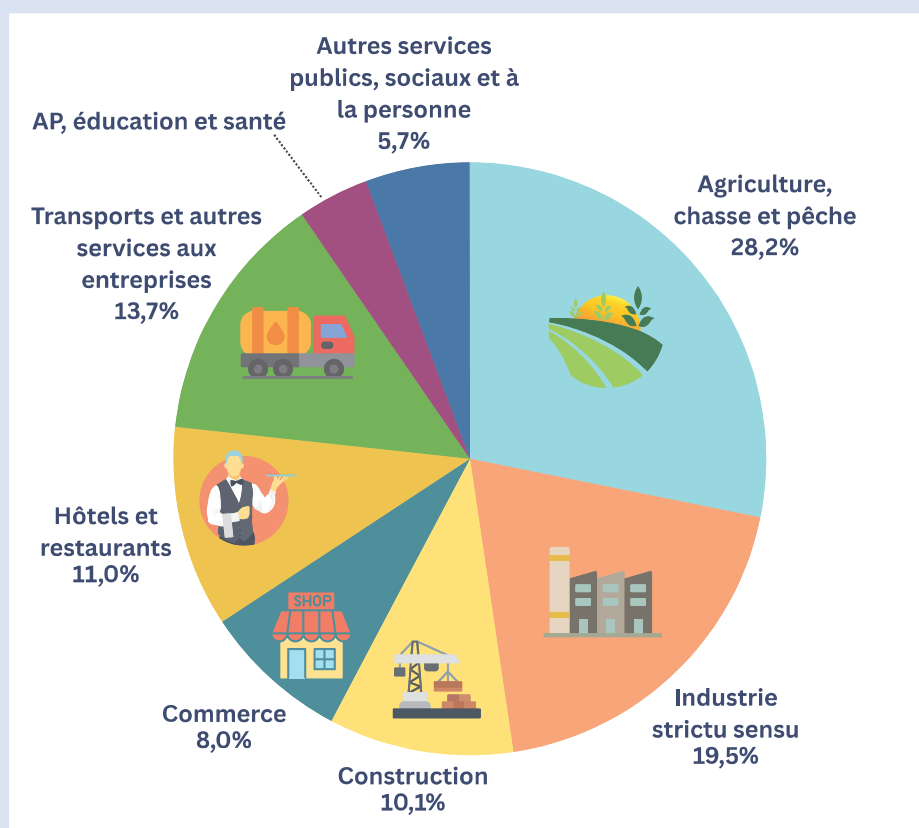
Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat RCFL

Secteurs d'emploi

Les travailleurs tunisiens en Italie se concentrent essentiellement dans le secteur primaire qui absorbe 28,2% de la communauté. Ce chiffre reflète l'orientation historique dans les activités liées à la pêche. Suit l'industrie strictu sensu (19,5%), qui représente le second secteur d'emploi, ce qui confirme une présence significative également dans la production manufacturière. A la troisième place, viennent les *Transports et les services aux entreprises* (13,7%), un secteur dynamique recouvrant la logistique, la manutention des marchandises et les services auxiliaires. D'autres secteurs importants sont: *Hôtels et restaurants*: 11% et *Construction*: 10,1% – domaine traditionnellement attractif pour la main-d'œuvre étrangère.

Dans le plus vaste panorama des travailleurs venant de pays non UE, la communauté tunisienne se distingue par une forte présence dans le secteur primaire (6,4% sur le total des ressortissants hors UE sont employés dans ce secteur, contre 1,6% pour l'ensemble).

Graphique 8 - Actifs occupés (15 et plus) par secteur d'emploi (en %). Année 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat RCFL (enquête statistique sur la population active)

Les ressortissants tunisiens ont trouvé une position bien définie sur le marché du travail italien, en se spécialisant dans les emplois manuels. Le *Travail manuel spécialisé* représente la part la plus importante, avec 39,7% des personnes en emploi, tandis que le *Travail manuel non qualifié* concerne 37,7% de la communauté. Leur présence dans les postes administratifs et dans les fonctions de service (19,4%) est beaucoup plus limitée et presque marginale dans les professions intellectuelles et techniques (3,2%), ce qui indique une forte concentration dans des activités pratiques et opérationnelles par rapport à la moyenne des travailleurs hors UE.



39,7%
**Travail manuel
spécialisé**

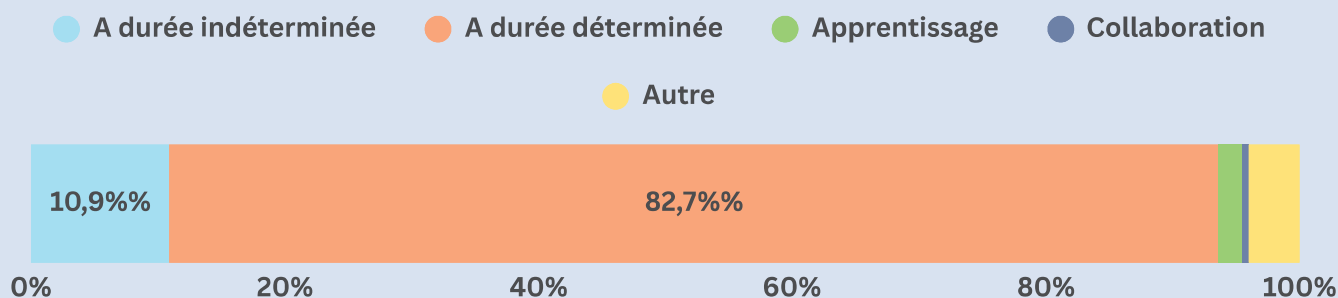
Les recrutements

En 2024, on dénombre **93.016 recrutements** de citoyens tunisiens, soit 4,4% des nouveaux contrats de travail de citoyens non communautaires. La très grande majorité de ces recrutements ont été réalisés sous contrats à durée déterminée (CDD), soit 82,7%, alors que pour l'ensemble des non communautaires, cette part s'élève à 71,8%. Les contrats à durée indéterminée (CDI) représentent, quant à eux, 10,9%, contre 19,5% enregistrés pour l'ensemble des ressortissants non communautaires, ce qui indique une plus grande précarité de l'emploi pour les Tunisiens.

Les données mettent en évidence qu'**Agriculture et Services constituent les principaux secteurs d'embauche** pour la communauté tunisienne, avec des parts respectives de 36,5% et 33,9% (pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers, les pourcentages s'élèvent respectivement à 24,3% et 50,8%), suivis du secteur de la *Construction* (18,6% contre 10,4%).

En termes de qualification professionnelle, la première place correspond aux **Professions non qualifiées dans l'agriculture, l'entretien des espaces verts, l'élevage, la sylviculture et la pêche**, qui représentent **32,8% des contrats**. 6,4% de tous les travailleurs non communautaires embauchés dans cette catégorie sont de nationalité tunisienne, ce qui confirme la place d'importance que revêt cette communauté dans ce domaine. Leur incidence est encore plus marquée dans les *Professions non qualifiées du secteur manufacturier, de l'extraction minière et de la construction*, (troisième catégorie la plus représentée pour cette communauté, couvrant 12,7% des nouveaux contrats), avec une part de 7,7% pour les Tunisiens. La deuxième catégorie professionnelle la plus fréquente correspond par contre aux *Professions non qualifiées dans le commerce et les services*, qui représentent 13,2% des nouveaux contrats.

Graphique 9 – Ouverture de contrats de travail en faveur des ressortissants tunisiens selon le type de contrat (en %). Année 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données SISC

15% des recrutements concernent des femmes, un chiffre sensiblement inférieur à celui se référant à l'ensemble des ressortissants non communautaires (28,7%), ce qui confirme la faible participation des femmes au marché du travail.

En 2024, **81.564 contrats de travail** concernant des ressortissants tunisiens sont **arrivés à leur terme**. La principale cause de cessation a été l'expiration du contrat ou la cessation des activités dans 61,2% des cas (contre 57,9% pour l'ensemble des travailleurs non communautaires) ; les démissions concernent 12,9% des contrats, les licenciements 12,1%, et 13,9% relèvent d'autres motifs.

Les entreprises

La communauté tunisienne se classe au **neuvième rang des communautés hors UE par le nombre de titulaires d'entreprises individuelles**, avec **12.588** unités, soit 3,2% du total, affichant une légère baisse par rapport à l'année précédente (-1,8%).

La répartition territoriale des entreprises reflète en partie celle de la population tunisienne, bien qu'avec quelques concentrations significatives: l'Emilie-Romagne accueille 20,7% des entreprises tunisiennes, suivie de la Lombardie (14,5%) et de la Sicile (13,2%). Des proportions importantes sont également observées en Ligurie (9,2%) et en Toscane (8,3%), ce qui souligne une présence entrepreneuriale bien implantée, aussi bien au nord qu'au sud du pays.



49,3%
des entreprises
tunisiennes
dans le secteur de la
Construction

Sur le plan sectoriel, l'entrepreneuriat tunisien se distingue par une forte spécialisation dans le domaine de la *Construction*, qui absorbe 49,3% des entreprises individuelles de la communauté, soit une part deux fois supérieure à la moyenne des entreprises non communautaires (24,6%). Suivent le *Commerce et les transports* (24,8%, contre 39% de l'ensemble hors UE). Le poids de l'*Agriculture, de la sylviculture et de la pêche* est également notable (5,5%, supérieur à la moyenne non communautaire de 2,8%), ce qui confirme une présence historique de la communauté dans ce secteur.

Le système de protection sociale

Les données relatives au recours aux compléments de salaire ^[5] font ressortir une assez bonne intégration de la communauté tunisienne dans le tissu socio-professionnel italien: sa part parmi l'ensemble des bénéficiaires non communautaires s'élève à 4,3%.

Les bénéficiaires tunisiens de la Naspi (allocation chômage en Italie) sont plus de 13.000, soit 2,9% du total. Compte tenu de la composition démographique de la communauté, majoritairement jeune, le pourcentage de Tunisiens au nombre des bénéficiaires non communautaires de pensions de vieillesse (2,6%) est relativement faible, mais il augmente, par contre, dans le cas des pensions d'invalidité, soit 3%. La communauté est en effet significativement représentée parmi les allocataires de pensions d'invalidité: 7,6% des bénéficiaires hors UE sont en effet de nationalité tunisienne. La proportion des Tunisiens bénéficiaires de pensions d'assistance (3%) est en phase avec le poids démographique de la communauté (3%), atteignant 4,1% dans le cas de pensions d'invalidité civile.

Les données relatives au recours aux prestations d'aide à la famille montrent également une présence non négligeable de la communauté tunisienne. Dans le cas spécifique de l'indemnité de maternité^[6], 1,8% seulement des allocataires non communautaires est de nationalité tunisienne; ce chiffre s'explique surtout par la faible participation des femmes tunisiennes au marché du travail italien, déjà constatée précédemment. En effet, au sein de la communauté, on dénombre 1.177 allocataires de congé parental^[7], tandis que les allocations familiales concernent moins de 300 familles, avec toutefois une incidence de 5,5% sur l'ensemble des ressortissants non communautaires.

[5] Comprenant la Cassa integrazione straordinaria, la Cassa integrazione en dérogation (mesure adoptée durant la pandémie, pour soutenir les salariés d'entreprises non couvertes par d'autres dispositifs de substitution salariale) et la Cassa Integrazione Ordinaria.

[6] Egalement appelée "indemnité pour congé obligatoire", il s'agit d'une allocation de remplacement de salaire, versée aux salariées qui doivent s'absenter du travail pour cause de grossesse et de post-partum pour un total de 5 mois.

[7] Allocation de remplacement du revenu destinée aux parents salariés, ayant le droit de s'absenter du travail au cours des 12 premières années de l'enfant pour un maximum de 6 mois consécutifs ou fractionnés pour la mère et pour un maximum de 7 mois consécutifs ou fractionnés pour le père.

Tableau 2 - Bénéficiaires d'amortisseurs sociaux, pensions IVS (invalidité/vieillesse/survivants-réversion) et d'assistance, transferts monétaires aux familles appartenant à la communauté examinée et à l'ensemble de la population hors UE – Année 2024

Indemnités	Tunisie	Incidence communauté sur total non UE	Total non communautaires	Incidence Non UE sur le total des bénéficiaires
Compléments de salaire				
CIGO (Caisse Indemnité chômage partiel ordinaire)	3.827	4,4%	87.491	15,5%
CIGS (Caisse Indemnité chômage partiel extraordinaire)	125	2,4%	5.187	3,2%
CIGD (chômage partiel dérogatoire)	0	0,0%	16	0,7%
Total	3.952	4,3%	92.694	12,7%
Allocation chômage				
Naspi (Prestation chômage)	13.313	2,9%	456.263	16,7%
Pensions IVS				
Vieillesse	900	1,4%	62.837	0,5%
Invalidité	1.188	7,6%	15.694	1,8%
Survivants/réversion	929	2,5%	37.766	0,9%
Total	3.017	2,6%	116.297	0,7%
Pensions d'assistance				
Pensions et allocations familiales	863	1,7%	51.272	6,1%
Pensions d'invalidité civile	1.682	4,1%	41.299	4,0%
Indemnités d'accompagnement et assimilées	1.641	3,5%	46.645	2,1%
Total	4.186	3,0%	139.216	3,4%
Aides aux familles				
Maternité	514	1,8%	29.271	10,2%
Congé parental	1.177	3,4%	34.140	9,5%
Allocations familiales ^[8]	286	5,5%	5.225	8,3%

Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données INPS - Coordination générale statistique actuarielle

8] A partir du 1^{er} mars 2022, le décret législatif 230/2021 a introduit l'Allocation unique universelle, une prestation destinée à soutenir les familles ayant des enfants mineurs à charge, ou des enfants majeurs de moins de 21 ans s'ils sont étudiants ou sans emploi, ainsi que des enfants handicapés sans limite d'âge. L'allocation familiale est maintenue pour les familles sans enfants.

Les remises migratoires et l'inclusion financière

par Daniele Frigeri - CeSpi

Les envois de fonds des migrants

Les comportements et les décisions financières des citoyens étrangers s'inscrivent dans une dimension temporelle sur laquelle influent des facteurs subjectifs et objectifs. En termes de pourcentages, les trois quarts (76%) de l'épargne sont placés en Italie et les 24% restants sont envoyés dans le pays d'origine sous forme de remises migratoires. Ces transferts d'argent qui ont pris une ampleur considérable à l'échelle internationale (plus de 900 milliards de dollars en 2024, selon la Banque mondiale), produisent un impact significatif dans les contextes d'origine. Les remises migratoires envoyées par les ressortissants étrangers résidant en Italie ont atteint, en 2024, 8,29 milliards d'euros (Banque d'Italie), avec une croissance très limitée de 1,3%, après plusieurs années où les volumes avaient augmenté de manière significative.

D'après les données de la Banque mondiale, en 2024, les envois d'argent des migrants vers la Tunisie ont représenté 6,1% du PIB national. Ce pays représente un peu moins de 2% des flux de transferts de fonds depuis l'Italie en 2024, avec une hausse de 10% par rapport à 2023. Lombardie et Emilie-Romagne sont les deux régions d'où sont issus au total 34% des transferts vers le pays nord-africain, suivies de la Sicile (16%) et du Latium (10%). Rome (8%) et Raguse (7%) sont les deux principales villes d'envois de fonds. Concernant les virements transfrontaliers envoyés par des ressortissants tunisiens vers leur pays d'origine, les données recueillies auprès des banques italiennes indiquent une croissance des volumes de 36% et du montant moyen de 10% entre 2023 et 2024.

Tableau 3 – Envois d'argent des migrants vers la Tunisie

Volume des remises migratoires depuis l'Italie 2024	151,917 (millions d'euros)
Poids sur le total des remises migratoires depuis l'Italie	1,8%
Variation en pourcentage 2023-2024	+9,6%
Coût moyen ^[9] d'un envoi de 150 € depuis l'Italie (septembre 2025)	n.d.
Montant moyen des virements transfrontaliers auprès des banques italiennes	3.530 €

Source: élaboration CeSPI d'après des données de la Banque d'Italie, www.mandasoldiacasa.it, Observatoire sur l'inclusion financière des migrants

Le processus d'inclusion financière et le bien-être financier

L'inclusion financière, définie comme l'accès et l'utilisation correcte d'une pluralité d'instruments financiers, constitue un facteur déterminant en vue de la mise en place et de la consolidation du processus d'intégration socio-économique d'un individu et de sa famille. Au cœur de ce processus évolutif, se trouve l'accès au compte courant et au système de paiements, auquel s'ajoutent des besoins de plus en plus complexes, satisfaits par toute une série d'instruments financiers, au nombre desquels l'accès au crédit, les investissements, ainsi que les diverses formes d'épargne et de sécurisation du patrimoine personnel accumulé. Au concept traditionnel d'inclusion financière, s'est progressivement ajouté celui de bien-être financier, un concept multidimensionnel qui renvoie à la capacité d'un individu ou d'une famille de gérer ses ressources économiques dans le présent et pour l'avenir, ce qui lui garantit stabilité et résilience.

[9] Le coût moyen, calculé selon la méthodologie adoptée et certifiée par la Banque mondiale, inclut la somme des commissions et la marge sur le taux de change.

En littérature, ce concept est associé à quatre dimensions^[10]: la capacité de gérer les dépenses courantes de manière durable (avoir le contrôle de ses finances), la capacité d'absorber des chocs imprévus sans pour autant tomber dans des situations de graves difficultés (disposer d'une épargne de précaution), la capacité d'accumuler des économies en vue d'objectifs à moyen et long terme et de planifier son avenir financier en toute sérénité (liberté de faire des choix pour son bien-être). Ces dimensions renvoient non seulement à la disponibilité d'une vaste gamme de produits financiers mais aussi à une éducation financière pertinente qui en constitue le prérequis essentiel.

L'Observatoire national sur l'Inclusion financière, réalisé par le CeSPI en 2010, permet d'observer une série de variables étroitement liées aux dimensions évoquées plus haut. Les deux premiers indicateurs concernent l'éducation financière et numérique. Les niveaux observés restent faibles pour les ressortissants non européens: l'indice d'éducation financière s'établit à 3,8 sur une échelle 0-10, tandis que 46% seulement jugent leurs compétences numériques suffisantes. Un second indicateur clé concerne le taux de bancarisation, à savoir le pourcentage d'adultes titulaires d'un compte courant, première étape du processus. Pour les Italiens, ce taux atteint 97%^[11], tandis que pour les ressortissants étrangers hors UE, il atteignait 90% en 2023, ce qui constitue encore un écart non négligeable. Dans le cas des ressortissants tunisiens, la valeur de ce taux atteint 93%, supérieur à la moyenne. Un second ensemble de variables permet de représenter la capacité de l'individu à planifier ses objectifs sur le long terme et à gérer ses dépenses de manière durable.

Tableau 4 - Indicateurs d'inclusion financière – Tunisie

	2023	2022	2020	Variation 2020-2023	Pourcentage pays hors UE
Taux de bancarisation	93%	79%	84%		90%
Incidence sur le nombre de titulaires de comptes courants					
Livrets d'épargne	104,80%	107,10%	111,90%	(-)	60%
Services de paiement	343,80%	303,10%	284,20%	(+)	303%
Services de financement	45,70%	40,10%	47,30%	(-)	54%
Crédits immobiliers	5,90%	5,80%	6,70%	(-)	12%
Produits d'épargne et d'investissement	32,30%	31,20%	36,10%	(-)	25%
Produits d'assurance (Assurance dommages)	28,80%	24,20%	28,20%	(=)	33%
Services bancaires en ligne	78,90%	68,20%	62,10%	(+)	83%

Source: CeSPI - Observatoire de l'Inclusion financière des Migrants

[10]] Un système d'indicateurs a été développé en 2015 par le Consumer Financial Protection Bureau (Bureau de protection financière des consommateurs). Voir: *Measuring financial well-being - A guide to using the CFPB Financial Well-Being Scale* (Mesurer le bien-être financier – Guide d'utilisation de l'échelle du bien-être financier du CFPB).

[11] Banque mondiale – *Global Financial Index 2022*.

La lecture transversale des indicateurs entre 2020 et 2023 se révèle particulièrement utile pour comprendre un phénomène qui est, par définition, dynamique et inclut, sur la période 2020-2022, l'impact des chocs liés à la pandémie et à l'inflation. Sous l'angle de la bancarisation, l'indice fait ressortir une réduction de cinq points de pourcentage sous l'effet des crises, un impact non négligeable qui est rapidement absorbé et surmonté. En effet, au cours des trois années, on observe une augmentation globale du pourcentage d'adultes titulaires d'un compte courant. En examinant les autres indicateurs, on constate une baisse généralisée pour l'épargne, le crédit et les investissements, qui ne connaissent en 2023 qu'une reprise partielle. Ces données semblent indiquer la présence de certaines fragilités dans le profil financier, réduisant sa résilience, sans pour autant créer de situations de crise profonde (à l'exclusion des circuits financiers). Font exception les instruments de paiement et les services de banque en ligne dont la diffusion continue de croître.

La comparaison avec la moyenne des ressortissants hors UE permet de dresser le portrait d'une communauté orientée vers l'épargne, affichant des valeurs supérieures à la moyenne, aussi bien pour la composante de l'épargne à court terme (livrets d'épargne) qu'à long terme (produits d'investissement). En revanche, les composantes liées à la capacité de dépense (accès au crédit) et à la protection contre les risques (assurances) apparaissent plus fragiles.

Le tableau d'ensemble fait apparaître un niveau élevé de bancarisation et, du point de vue du bien-être financier, des éléments de solidité du côté de l'épargne, auxquels s'ajoute une plus grande fragilité en matière d'accès au crédit, qui peut constituer un frein à une gestion pleinement autonome des projets futurs.



Note méthodologique

Objet de l'enquête et période de référence

Les Rapports annuels sur les communautés de migrants (éd. 2025) analysent les spécificités des 16 communautés de ressortissants hors UE qui sont les plus nombreuses à être présentes dans le pays, en prenant en compte les caractéristiques socio-démographiques, typologiques, les modes de séjour, la présence au sein du système scolaire et universitaire ainsi que l'insertion dans le monde du travail et l'accès à la protection sociale. Notre ligne éditoriale se compose de 16 Rapports consacrés à chaque nationalité.

La période d'analyse se réfère à l'année 2024, et ce, bien que dans certains secteurs, les dernières données disponibles concernent l'année précédente, 2023; par contre, concernant les Mineurs étrangers non accompagnés (MNA), les données sont actualisées au 30 juin 2025. La période de référence est toujours spécifiée aussi bien dans le texte que dans les titres du tableau ou du graphique de présentation des données en question.

Présentations et sources des données

Cette analyse s'est appuyée sur des données administratives et issues d'échantillons provenant de plusieurs sources. Lorsque cela a été possible, elle a tenu compte de la dimension de genre. Les données relatives aux communautés ont été comparées à celles de l'ensemble des ressortissants hors UE et, le cas échéant, à celles de la population italienne.

Chaque rapport de communauté se compose de deux chapitres principaux (Caractéristiques socio-démographiques et Monde du Travail) et de deux approfondissements, l'un en introduction abordant le contexte du pays d'origine (réalisé par la Banque mondiale) et l'autre, en fin de rapport, sur l'inclusion financière et les transferts de fonds des émigrés (réalisé par Daniele Frigeri du CeSPI).

1. Caractéristiques socio-démographiques. Le premier chapitre analyse les aspects socio-démographiques des communautés, la répartition par âge, la présence de mineurs (et leur intégration dans le système scolaire), les naissances et les mineurs non accompagnés (MNA), les modalités et les raisons du séjour en Italie des ressortissants hors UE, en accordant une attention toute particulière aux nouveaux entrants en 2024. Les sources utilisées sont les suivantes: ISTAT-Ministère de l'Intérieur pour ce qui est des titres de séjour^[11] (au 31 décembre 2024), ISTAT pour les acquisitions de nationalité (2024) et les mariages (2023); ISTAT (estimation 2024) pour les naissances d'étrangers par nationalité; Ministère du Travail et des Politiques sociales – Direction générale des Politiques migratoires et de l'Intégration sociale et professionnelle des migrants (MNA, au 30 juin 2025, uniquement pour les communautés comportant plus de 15 unités); Ministère de l'Education et du Mérite (année scolaire 2023/2024) et Ministère de l'Université et de la Recherche (année universitaire 2023/2024).

[11] Les données sur les ressortissants hors UE en séjour régulier incluent tous les étrangers de pays tiers à l'Union européenne titulaires d'un titre de séjour en cours de validité (permis de séjour ou permis de séjour UE pour les résidents de longue durée).

2. Le monde du travail. Le second chapitre est consacré au thème du travail et de la protection sociale. Les données utilisées dans ce chapitre sont issues de différentes sources: ISTAT, RCFL - Enquête continue sur l'emploi^[12] (moyenne 2024); Ministère du Travail et des Politiques sociales, Système d'Information des Communications obligatoires (SISCO^[13], au 31 décembre 2024); INPS, Coordination générale statistique actuarielle (au 31 décembre 2023); Unioncamere – InfoCamere, Movimprese^[14] (au 31 décembre 2024, pour les entreprises détenues par des étrangers); données des principales organisations syndicales (CGIL, CISL, UIL, UGL) concernant les adhérents de nationalité étrangère (2023).

[12] La RCFL de l'ISTAT est une enquête menée sur un échantillon trimestriel de personnes résidant en Italie et inscrites dans les registres communaux ; elle ne recueille donc pas d'informations concernant les étrangers non résidents, même lorsqu'ils sont titulaires d'un titre de séjour. Autrement dit, l'univers d'observation se limite à la population étrangère en situation régulière inscrite à l'état civil. En effet, les personnes en situation irrégulière ou celles qui, bien que régulières, ne résident pas sur le territoire italien ne sont pas prises en compte dans l'enquête de l'ISTAT. Par ailleurs, en raison de la nature échantillonnale de l'enquête, la variable du genre n'a pas été utilisée pour analyser les dimensions pour lesquelles la représentativité statistique n'était pas garantie (moins de 1 000 unités).

[13] Le SISCO collecte des données relatives aux flux d'emploi concernant l'emploi salarié, l'emploi associé, les stages ainsi que d'autres expériences professionnelles prévues par la législation en vigueur. L'univers de référence exclut les contrats de travail relevant des forces armées, ceux concernant des personnels de haut niveau, ainsi que les personnes inscrites sur les registres de la marine marchande. Enfin, les relations de travail correspondant aux activités socialement utiles (LSU) n'ont pas été prises en compte parmi les activités ouvertes et clôturées.

[14] Les données Unioncamere prennent en compte le pays de naissance du chef d'entreprise et non pas sa nationalité

